

L'Observatoire Erasmus+

{Notes}

Analyse des apports de la mobilité Erasmus+ pour les apprenant.e.s, les personnels et les organismes : enquête 2020

{ L'éditorial }

Les mobilités Erasmus+, qu'il s'agisse de mobilités de formation, de stage, d'observation en situation professionnelle ou d'enseignement, sont porteuses d'enjeux personnels et professionnels pour les apprenant.e.s et les personnels. Pour les établissements d'envoi, ces mobilités sont le résultat de stratégies d'amélioration continue des formations, de développement professionnel de leurs effectifs, d'internationalisation, mais aussi des leviers puissants de renforcement de réseaux de coopération, de développement de compétences entre pairs et de communautés de pratiques.

L'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation a initié en 2016 un chantier ambitieux ayant pour objet de développer une méthode d'évaluation itérative de l'impact du programme Erasmus+ sur les participant.e.s et sur les organismes bénéficiaires, à l'échelle nationale, en complémentarité des méthodes et outils de la Commission européenne. Celle-ci a fait l'objet des Notes de l'Observatoire n°7 (définition de la démarche longitudinale visée et de la méthodologie retenue), puis des Notes n°12, qui développent les résultats de l'enquête conduite par l'Agence Erasmus+ France en 2018. Les apports de cette démarche d'analyse croisée ont alimenté la délimitation d'orientations permettant de répondre

plus finement aux priorités stratégiques de la programmation 2014-2020, notamment en termes d'inclusion et de diversité, de formation et d'accès à l'emploi.

Je suis heureux de présenter, dans ces Notes de l'Observatoire n°19, le résultat de l'analyse menée sur les effets de la mobilité Erasmus+ sur les apprenant.e.s, les personnels et leurs organismes d'envoi, des 4 secteurs éducatifs : l'enseignement scolaire, l'enseignement et la formation professionnels, l'enseignement supérieur et l'éducation des adultes. Cette note illustre la consolidation d'une approche représentative des enjeux du programme précédent, ainsi que de celui qui a débuté en 2021, pour mieux approcher les notions de compétences — transversales et « métier » —, de valorisation de ces compétences, d'attractivité de la profession d'enseignant.e /de formateur.rice, de citoyenneté européenne, de transitions écologique et numérique, de logiques institutionnelles d'internationalisation... autant d'axes majeurs du programme 2021-2027.

Sébastien Thierry,

Directeur par intérim de l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation

{ SOMMAIRE }

Introduction	{ 2 }
Points à retenir	{ 3 }
Méthodologie	{ 4 }
Démarche d'évaluation d'impact	{ 4 }
Les populations interrogées	{ 6 }
Le redressement des populations	{ 7 }
1 Les apports de la mobilité Erasmus+ pour les apprenant.e.s	{ 9 }
1.1 Amélioration des compétences et accès à l'emploi	{ 9 }
1.2 Recours à la langue étrangère de la mobilité et aux langues étrangères	{ 14 }
1.3 Implication citoyenne et sentiment de citoyenneté européenne	{ 17 }
2 Les apports de la mobilité Erasmus+ pour les personnels	{ 18 }
2.1 Développement des coopérations	{ 18 }
2.2 Développement de compétences et de pratiques professionnelles	{ 22 }
2.3 Valorisation et reconnaissance de la mobilité	{ 25 }
3 Les apports de la mobilité Erasmus+ pour les organismes	{ 27 }
3.1 Financement Erasmus+	{ 27 }
3.2 Dynamiques de réseaux	{ 28 }
Tableaux et graphiques (par ordre d'apparition)	{ 31 }

{ Introduction }

La mesure de l'impact des mobilités réalisées constitue l'un des axes essentiels pour mieux répondre aux enjeux d'inclusion, de diversification des profils, d'élargissement du nombre de bénéficiaires et d'amélioration continue du Programme Erasmus+. Dans cette logique, l'Observatoire national de l'impact Erasmus+ a défini depuis 2016 des indicateurs permettant de mesurer les effets de la mobilité Erasmus+ sur les apprenant.e.s, les personnels et les organismes. Le collectif a également détaillé les modes opératoires d'évaluation de ces indicateurs. Cette démarche et cette méthodologie ont fait l'objet des Notes de l'Observatoire Erasmus+ n°7, une enquête dédiée a été conçue, en complémentarité avec celle pilotée par la Commission européenne (Rapport Participant), dont les premiers résultats ont été publiés dans les notes n°12. Ces Notes n°19 ont pour ambition d'actualiser ces indicateurs suite au dépouillement des enquêtes Apprenant.e, Personnel et Organisme menées en 2020, portant sur des mobilités réalisées sur l'année académique 2018-2019 ou sur les projets issus des appels à projets 2016 et/ou 2017.

Au total, 8542 apprenant.e.s de l'enseignement et la formation professionnels (EFP) et de l'enseignement supérieur, 3202 personnels du secteur scolaire, de l'éducation des adultes de l'enseignement supérieur,

et de l'EFP ainsi que 597 responsables de projet Erasmus+ ont répondu à l'enquête menée par l'Agence Erasmus+ France.

Trois axes ont été définis avec des indicateurs spécifiques à chacun des publics : pour les apprenant.e.s, un relevé a été réalisé sur les indicateurs qui concernent les compétences et l'accès à l'emploi, le recours à l'utilisation de langues étrangères dans différents contextes, et la citoyenneté. Pour les personnels, les indicateurs concernent le développement des coopérations, de compétences et de pratiques professionnelles, ainsi que la valorisation de la mobilité. Enfin, les réponses des organismes ont été analysées plus spécifiquement sur ce qui relève du financement des mobilités et du développement de leurs réseaux. Cette note se décline en trois grandes parties s'articulant autour de ces trois axes.

Les résultats de cette enquête sont éclairants et contribuent à une appréhension plus fine des publics de l'Agence. Ils consolident les indicateurs définis pour la mesure de l'impact des mobilités des apprenant.e.s et des personnels, pour eux-mêmes et sur les organismes d'envoi. Ces résultats délimitent également les contours des points d'appui et des actions à entreprendre pour renforcer l'impact des mobilités Erasmus+.

RETOUR DES MOBILITÉS ERASMUS+



Plus de
8/10



répondant.e.s ont le sentiment d'**avoir amélioré fortement leurs compétences transversales** au cours de leur mobilité.

POUR LES APPRENANT.E.S.,

Plusieurs mois après leur retour de mobilité

76 %



des apprenant.e.s déclarent **se sentir davantage citoyen.ne.s européen.ne.s.**



des répondant.e.s **continuent de pratiquer** au moins une fois par mois la langue étrangère utilisée lors de leur mobilité, dans un cadre non professionnel.

POUR LES PERSONNELS

83 %



des personnels estiment, à l'issue de leur mobilité, **avoir renforcé ou étendu leur réseau professionnel.**

60 %



des professionnels partis en mobilité considèrent qu'ils ont **modifié moyennement ou fortement leurs pratiques professionnelles.**



des personnels déclarent que **leur institution a reconnu leur mobilité**, mais que cette reconnaissance est principalement informelle.

POUR LES ORGANISMES

91 %



des organismes estiment que la mobilité du personnel a permis de **créer de nouveaux réseaux de coopération.**



du financement de la mobilité est assuré par Erasmus+ dans les organismes participant au programme.

{ Méthodologie }

Démarche d'évaluation d'impact

Une réflexion collégiale, menée au sein de l'Agence à partir de 2016, a permis de définir des indicateurs de mesure de l'impact du programme, en appui sur les axes stratégiques de la programmation 2014-2020.

Ces travaux ont permis de définir la démarche analytique à adopter, de créer de nouveaux outils de collecte de données et d'appréhender plus finement les enjeux et les réussites pour les bénéficiaires du programme, ainsi que les points de vigilance et orientations complémentaires nécessaires.

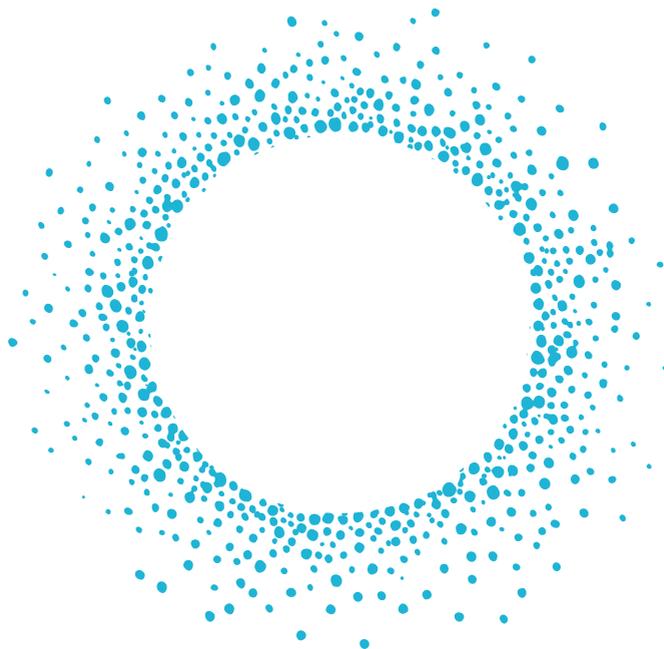
Les 20 indicateurs

20 indicateurs ont été définis pour mesurer les effets de la mobilité Erasmus+, présentés dans le tableau ci-après. Afin de les évaluer, deux modes opératoires ont été mis en œuvre, ce qui permet une vision longitudinale :

- l'analyse des rapports Participant.e, enquête européenne envoyée à tous.toutes les participant.e.s au retour de mobilité;

- l'analyse d'un questionnaire envoyé le 1^{er} septembre 2020 à tous les apprenant.e.s, personnels ayant accepté d'être recontactés et aux organismes coordinateurs de projets Erasmus+ : les apprenant.e.s ont donc répondu en moyenne 1 an et 4 mois après la fin de leur mobilité, 1 an et 5 mois après pour les personnels ;

- pour les organismes, un indicateur est mesuré par l'intermédiaire d'une donnée administrative issue des rapports finaux.



20 indicateurs d'impact

RAPPORT DU PARTICIPANT - MOBILITY TOOL

DISPOSITIF D'ENQUÊTES

Apprenant.e.s (EFP et ES)

- 1. Taux d'apprenant.e.s déclarant une amélioration des compétences transversales
- 2. Taux d'apprenant.e.s exprimant l'intention de participer plus activement à la vie politique et sociale
- 3. Taux d'apprenant.e.s déclarant se sentir citoyen.ne.s européen.ne.s
- 5. Taux d'apprenant.e.s déclarant avoir acquis de nouvelles connaissances et compétences professionnelles en mobilité

- 1. Taux d'apprenant.e.s déclarant une amélioration des compétences transversales
- 3. Taux d'apprenant.e.s déclarant se sentir citoyen.ne.s européen.ne.s
- 4. Taux d'apprenant.e.s utilisant une ou plusieurs langues étrangères dans leur environnement professionnel
- 6. Taux d'apprenant.e.s ayant amélioré leurs compétences en langues après la mobilité
- 7. Délai d'accès à un premier emploi ou de retour à l'emploi

Personnels (SCO, EFP, ES, EA)

- 8. Taux de personnels ayant déclaré avoir développé une coopération avec des acteurs économiques, notamment des entreprises
- 9. Taux de personnels ayant déclaré avoir renforcé ou élargi leur réseau personnel ou développé de nouveaux contacts
- 11. Taux de personnels déclarant avoir amélioré leur pratique de l'anglais et/ou de la langue du pays d'accueil
- 14. Taux de personnels ayant déclaré avoir reçu au moins un type de reconnaissance par leur organisme suite à leur mobilité
- 15. Taux de personnels ayant déclaré que leur mobilité conduira à l'internationalisation de leur organisme

- 10. Taux de personnel ayant acquis l'expérience du travail en équipe
- 12. Taux de personnels ayant modifié leurs méthodes d'enseignement ou leurs pratiques professionnelles à l'issue de la mobilité
- 13. Taux de diffusion de nouvelles pratiques professionnelles au sein de l'établissement
- 14. Taux de personnels ayant déclaré avoir reçu au moins un type de reconnaissance par leur organisme suite à leur mobilité

Organismes

- 19. Taux d'organismes déclarant avoir augmenté fortement leur capacité à coopérer au niveau européen/international (rapport final - E+ Link)

- 16. Taux de nouveaux contacts/réseaux créés par le personnel en mobilité
- 17. Taux d'entreprises (acteurs économiques) accueillant de la mobilité
- 18. Taux d'organismes développant une démarche formelle d'internationalisation
- 20. Part d'Erasmus+ dans le financement de la mobilité internationale des structures



Les populations interrogées

Les apprenant.e.s et les personnels concernés par l'étude sont ceux.celles parti.e.s en mobilité au cours de l'année académique 2018-2019, une photographie

anté-COVID-19. Les organismes interrogés sont ceux ayant eu un ou plusieurs projets au cours des années d'appels à projets 2016 et/ou 2017.

- Effectifs concernés par l'étude, ayant accepté d'être recontactés et taux de répondant.e.s par public

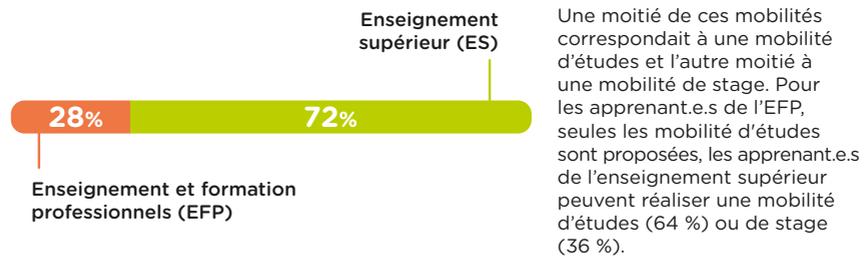
	NOMBRE DE PERSONNES AYANT ACCEPTÉ D'ÊTRE RECONTACTÉES	NOMBRE DE RÉPONSES	TAUX DE RÉPONSE
Mobilité Enseignement et formation professionnels	12 441	2122	17 %
Mobilité Enseignement supérieur	21 994	6420	29 %
Mobilité des personnels	6847	3538	52 %
Organismes ayant coordonné un projet 2016 ou 2017	1429	597	42 %

Source : Enquête Apprenant.e 2020, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation.



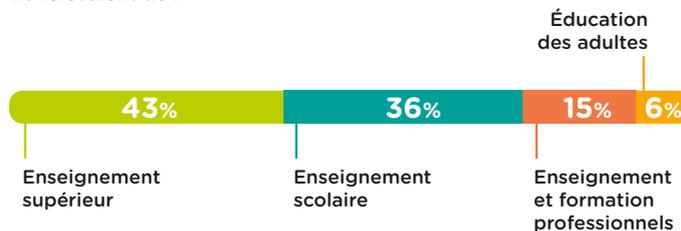
70 155

APPRENANT.E.S sont parti.e.s en mobilité pendant l'année académique 2018-2019 :



10 386

PERSONNELS sont partis en mobilité au cours de l'année académique 2018-2019. Ils relevaient de :

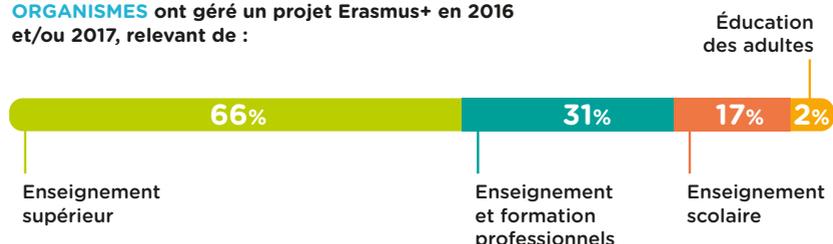


57 % des personnels partis en mobilité Erasmus+ ont suivi une formation, 25 % ont assuré une mobilité d'enseignement et 17 % ont effectué un stage d'observation.



1 470

ORGANISMES ont géré un projet Erasmus+ en 2016 et/ou 2017, relevant de :

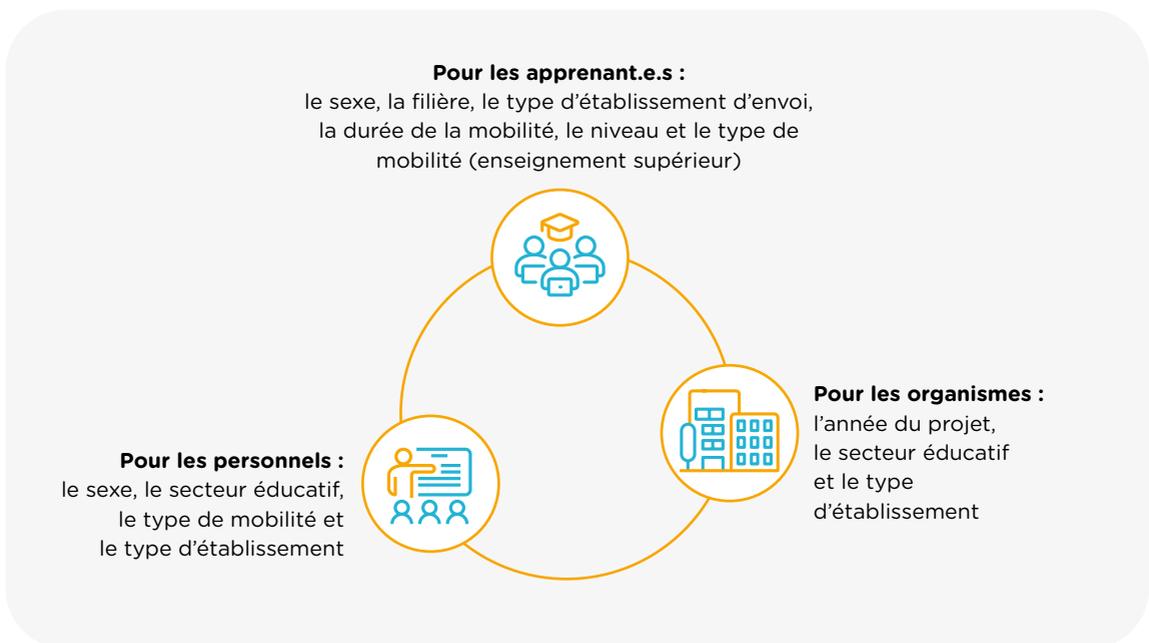


Le redressement des populations

Les taux de réponse à l'enquête pilotée par Erasmus+ France / Éducation Formation s'élèvent à 25 % pour les apprenant.e.s, 52 % pour les personnels et 42 % pour les organismes (les taux de réponse sont calculés par rapport aux répondant.e.s au questionnaire du rapport Participant.e ayant accepté d'être contacté.e.s pour des études). Les données ont été redressées en appliquant un poids¹ à chaque répondant.e pour que la population de

répondant.e.s à cette enquête soit représentative de la population ayant répondu au rapport Participant.e. La méthode de redressement utilisée est la post-stratification simple à partir de variables qualitatives. Les variables de redressement utilisées sont celles présentes dans les bases de données de l'Agence, Mobility Tool, associées à la base centrale des établissements (DEPP-MEN) pour les types d'établissement.

Les variables prises en compte pour le redressement diffèrent selon les publics :



¹ Pour les apprenant.e.s, les poids appliqués sont compris entre 1 et 26 (entre 1 et 26 pour les apprenant.e.s de l'enseignement et de la formation professionnels, et entre 3 et 24 pour les apprenant.e.s de l'enseignement supérieur), et entre 1 et 8 pour les personnels et pour les organismes.

• Différence de caractéristiques des apprenant.e.s parti.e.s en mobilité Erasmus+ entre la population mère et l'échantillon de répondant.e.s

	POPULATION MÈRE		ÉCHANTILLON	
	EFP	ES	EFP	ES
Sexe	50%	58%	67%	67%
Filière	ALLSHS ² : 3 % Business, Droit : 21 % Production, Construction : 22 % Agriculture : 12 % Services : 32 % Autre : 11 %	ALLSHS : 26 % Business, Droit : 34 % Ingénierie : 21 % Autre : 19 %	ALLSHS : 6 % Business, Droit : 25 % Production, Construction : 17 % Agriculture : 8 % Services : 35 % Autre : 11 %	ALLSHS : 33 % Business, Droit : 30 % Ingénierie : 17 % Sciences : 11 % Autre : 9 %
Type d'établissement	Lycées : 19 % Lycées professionnels : 32 % CFA : 22 % Centres de formation professionnelle agricole : 17 % Pôle emploi et Missions locales : 2,6 % Autre établissement : 7,6 %	Universités et Instituts d'études politiques : 53 % Écoles d'ingénieurs : 17 % Écoles de commerce : 21 % Lycées : 8 % Autre établissement : 1 %	Lycées : 21,9 % Lycées professionnels : 36,7 % CFA : 12,6 % Centres de formation professionnelle agricole : 12 % Pôle emploi et Missions locales : 7,3 % Autre établissement : 9,5 %	Universités et Instituts d'études politiques : 63 % Écoles d'ingénieurs : 14 % Écoles de commerce : 13 % Lycées : 5 % Autre établissement : 5 %
Durée de la mobilité	Mobilité longue (>90 jours) : 4,4 %		Mobilité longue (>90 jours) : 7,3 %	
Niveau		Niveau 5 : 10 % Niveau 6 : 44 % Niveau 7 : 43 % Niveau 9 : 2 %		Niveau 5 : 9 % Niveau 6 : 50 % Niveau 7 : 39 % Niveau 9 : 9 %
Type de mobilité		Mobilité d'études : 63 % Mobilités de stage : 37 %		Mobilité d'études : 69 % Mobilités de stage : 31 %

Source : Rapports Participant.e 2018 et 2019, Mobility Tool, Commission européenne; Enquête Apprenant.e 2020, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation.

• Différence de caractéristiques des personnels partis en mobilité Erasmus+ entre la population mère et l'échantillon de répondant.e.s

	POPULATION MÈRE	ÉCHANTILLON
Sexe	60%	61%
Secteur éducatif	Sco : 33 % EFP : 22 % ES : 39 % EA : 6 %	Sco : 37 % EFP : 15 % ES : 44 % EA : 4 %
Type d'établissement	École-collège-académie-GIP : 16 % Lycées : 26 % Universités : 25 % Autres établissements d'enseignement supérieur : 9 % Autres types d'établissements : 23 %	École-collège-académie-GIP : 19 % Lycées : 24 % Universités : 30 % Autres établissements d'enseignement supérieur : 9 % Autres types d'établissements : 9 %

Source : Rapports Participant.e 2018 et 2019, Mobility Tool, Commission européenne; Enquête Apprenant.e 2020, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation.

² Arts, Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales.

{1}

Les apports de la mobilité Erasmus+ pour les apprenant.e.s

Par les mobilités de stage et de formation qu'il rend possibles, le programme Erasmus+ vise le renforcement des compétences des apprenant.e.s, dans la perspective d'une insertion professionnelle facilitée et d'une plus grande cohésion sociale.

Les apports de la mobilité des apprenant.e.s sont ici mesurés au travers de trois grands axes de questions :



{1.1}

Amélioration des compétences et accès à l'emploi

L'enquête Apprenant.e et le questionnaire du rapport Participant.e comportent trois indicateurs qui relèvent de l'amélioration des compétences transversales :



Sur les différents items proposés, la majorité des participants au programme Erasmus+ déclarent une amélioration des compétences transversales grâce à la mobilité (rapports Participant.e 2018 et 2019). On note que ce ressenti, très positif, exprimé immédiatement à l'issue de leur mobilité, semble se renforcer légèrement (par exemple pour ce qui relève des compétences interculturelles et de

l'ouverture d'esprit), ou plus fortement (comme pour le sentiment d'autonomie, la compétence analytique ou de résolution de problème) au cours du temps (enquête Apprenant.e 2020). Seuls la créativité, le travail d'équipe et la compétence numérique obtiennent moins d'occurrences à l'enquête Apprenant.e qu'à l'issue de la mobilité.

Tous les autres items proposés obtiennent un taux de sélection très élevé. Immédiatement après leur mobilité, 80 % ou plus des répondant.e.s déclarent avoir le sentiment d'avoir développé les compétences suivantes : adaptabilité, compétence interculturelle, ouverture d'esprit, confiance en soi, meilleure connaissance de ses forces et de ses

faiblesses, compétences linguistiques, travail en équipe. Lors de l'enquête Apprenant.e, quelques mois plus tard, toutes les compétences proposées obtiennent un taux de 80 % ou plus, à l'exception du travail en équipe, de la créativité et des compétences numériques.

Tableau 1 :

• Évolution de la part des apprenant.e.s parti.e.s en mobilité Erasmus+ en 2018-2019 (EFP et enseignement supérieur) déclarant une amélioration de leurs compétences

COMPÉTENCES	RAPPORT PARTICIPANT.E (AU RETOUR DE LA MOBILITÉ)	ENQUÊTE APPRENANT.E (EN MOYENNE, 1 AN ET 4 MOIS APRÈS LA MOBILITÉ)
Adaptabilité	91 %	94 %
Compétence interculturelle	89 %	92 %
Ouverture d'esprit	87 %	92 %
Confiance en soi	87 %	87 %
Connaissance de ses forces et faiblesses	84 %	86 %
Autonomie	78 %	87 %
Compétence linguistique	84 %	91 %
Résolution de problème	79 %	88 %
Tolérance	79 %	85 %
Travail en équipe	80 %	78 %
Esprit critique	76 %	80 %
Prise de décision	75 %	82 %
Compétence analytique	70 %	80 %
Créativité	64 %	61 %
Compétence numérique	58 %	52 %

Note de lecture : Les pourcentages présentés ici correspondent à la part des apprenant.e.s déclarant être « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec les propositions visant à identifier les apports de la mobilité en termes de compétences transversales. Ainsi, 87 % des répondant.e.s se déclarent « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec la proposition « je suis plus confiant(e) et convaincu(e) de mes capacités ».

Source : Rapports Participant.e 2018 et 2019, Mobility Tool, Commission européenne; Enquête Apprenant.e 2020, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation – données redressées.

Dans le rapport Participant.e, un seul item relève des compétences numériques pouvant avoir été acquises par les apprenant.e.s en cours de mobilité, il regroupe l'ensemble de ce bloc de compétences (« digital competence »). L'item « compétence numérique » existe également dans l'enquête Apprenant.e, suivi d'autres items détaillant ces compétences (outils de communication à distance, outils informatiques métiers, réseaux sociaux).

Ce niveau de détail, ou de « granularité », différent explique peut-être une sélection de ces items très largement inférieure aux taux obtenus pour les autres items. Les items relevant de la sensibilité environnementale obtiennent un taux de réponse plus fort (environ 60 %), mais également en deçà de ceux obtenus pour les autres compétences transversales.

Tableau 2 :

• **Amélioration perçue en termes de compétences numériques détaillées, plusieurs mois après la mobilité**

COMPÉTENCES	ENQUÊTE APPRENANT.E
Maîtrise des outils de communication à distance (Skype, WhatsApp...)	37 %
Maîtrise d'outils informatiques métiers (Excel, Adobe...)	31 %
Maîtrise des réseaux sociaux (Facebook, Twitter...)	23 %
Sensibilité à son empreinte carbone	56 %
Sensibilité aux problématiques environnementales	63 %

Source : Enquête Apprenant.e 2020, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation – données redressées.

À partir des 15 compétences transversales identifiées dans l'enquête Apprenant.e, un score d'amélioration des compétences transversales a été calculé³. Entre 1 et 6 points, l'amélioration est faible, entre 7 et 14, l'amélioration est moyenne et, lorsque le score est strictement supérieur à 14, l'amélioration est forte ou très forte.

leurs compétences transversales dans ce cadre est extrêmement élevée et homogène entre les répondant.e.s issu.e.s de l'enseignement et de la formation professionnels, et ceux.celles issu.e.s de l'enseignement supérieur. Ainsi, 99 % des répondant.e.s estiment avoir amélioré leurs compétences au cours de leur mobilité, pour chacun des deux secteurs. Parmi les répondant.e.s, plus de 8 sur 10 considèrent que cette amélioration est forte à très forte.

Globalement, la part des apprenant.e.s parti.e.s en mobilité Erasmus+ qui considèrent avoir amélioré

Tableau 3 :

• **Score de l'indicateur d'amélioration des compétences des apprenant.e.s parti.e.s en mobilité en 2018-2019 par secteur éducatif**

	AMÉLIORATION FORTE OU TRÈS FORTE (SCORE >14)	AMÉLIORATION MOYENNE (SCORE ENTRE 7 ET 14)	AMÉLIORATION FAIBLE (SCORE ENTRE 1 ET 6)	AMÉLIORATION NULLE OU DÉGRADATION
Enseignement et formation professionnels	88 %	9 %	2 %	1 %
Enseignement supérieur	87 %	10 %	2 %	1 %

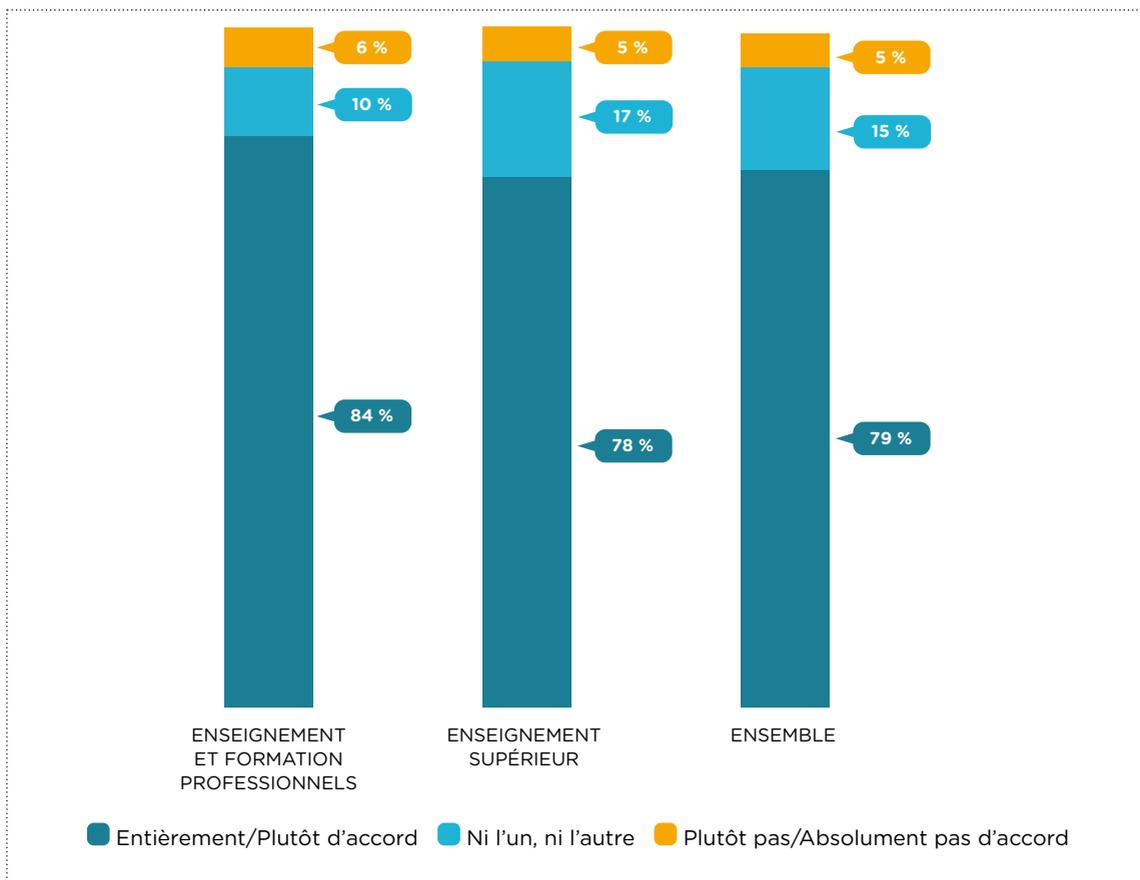
Source : Enquête Apprenant.e 2020, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation – données redressées.

³ Pour chaque item proposant des compétences transversales, les réponses possibles correspondent à une échelle de Likert en cinq points : « tout à fait d'accord », « plutôt d'accord », « ni l'un, ni l'autre », « plutôt pas d'accord » et « pas du tout d'accord ». Le calcul du score s'effectue ainsi : 2 points pour la modalité « tout à fait d'accord », 1 point pour la modalité « plutôt d'accord », 0 point pour la modalité « ni l'un, ni l'autre », -1 point pour la modalité « plutôt pas d'accord » et -2 points pour la modalité « absolument pas d'accord ». Le score maximal est de 30 points et le minimal de -30 points.

Une très grande majorité des répondant.e.s au rapport Participant.e déclare être entièrement d'accord ou plutôt d'accord avec la proposition : « À l'issue de cette mobilité, j'ai développé mes compétences/connaissances techniques/

professionnelles ». Les apprenant.e.s du secteur de l'enseignement et de la formation professionnels se disent également « tout à fait » en accord avec cette proposition (88 % pour l'EFP et 87 % pour l'enseignement supérieur), alors que leur mobilité

Graphique 1 :
Part des apprenant.e.s déclarant avoir acquis de nouvelles connaissances et compétences techniques lors de leur mobilité



Source : Rapports Participant.e 2018 et 2019, Mobility Tool, Commission européenne.

Les apports des mobilités peuvent également se mesurer en termes d'accès ou de retour à l'emploi pour les apprenant.e.s bénéficiaires.

Les répondant.e.s qui déclarent avoir travaillé depuis leur mobilité ont en moyenne trouvé ou retrouvé un emploi 107 jours après avoir commencé leur recherche (103 jours pour les répondant.e.s issu.e.s l'enseignement et la formation professionnels, 109 pour l'enseignement supérieur). Pour la moitié de ceux.celles qui sont issu.e.s de l'enseignement et de la formation professionnels, la recherche a duré 61 jours ou moins ; une durée médiane de recherche d'emploi qui s'élève à 83 jours pour l'enseignement supérieur.

Parmi les différents profils regroupés dans l'enseignement et la formation professionnels, on observe des variations fortes en fonction des régimes d'inscription : les alternant.e.s déclarent

(re)trouver un emploi plus rapidement (73 jours, seulement 31 jours en durée médiane), tandis que les stagiaires de la formation professionnelle semblent rencontrer davantage de difficultés (150 jours, 92 jours en durée médiane).

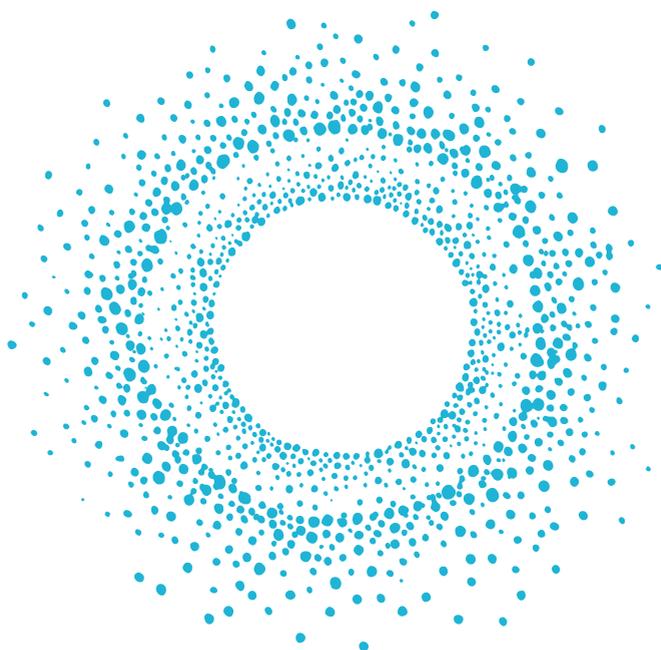
Cet indicateur, sans précision sur le type d'emploi occupé (statut, contrat...) ou données de comparaison à l'échelle nationale, est difficile à interpréter. On observe en tout cas un allongement de la durée de recherche d'emploi parmi les répondant.e.s ayant effectué leur mobilité en 2018-2019, par rapport à ceux.celles l'ayant effectuée en 2017-2018 (durée moyenne de 80 jours et durée médiane de 33 jours). L'enquête Apprenant.e ayant été réalisée en septembre 2020, on peut supposer que la crise sanitaire de la COVID-19 a eu un impact sur la durée de recherche d'emploi.

Tableau 4 :

• Délai d'accès à un premier emploi ou de retour à l'emploi pour les apprenant.e.s qui ont travaillé depuis leur mobilité Erasmus+ et qui ont déclaré avoir recherché un emploi

SECTEUR	DURÉE MOYENNE	DURÉE MÉDIANE
Secteur enseignement et formation professionnels	103 jours	61 jours
<i>dont alternance</i>	<i>73 jours</i>	<i>31 jours</i>
<i>dont stagiaire de la formation professionnelle</i>	<i>150 jours</i>	<i>92 jours</i>
Secteur enseignement supérieur	109 jours	83 jours
Total	107 jours	75 jours

Source : Enquête Apprenant.e 2020, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation - données redressées.



{1.2}

Recours aux langues étrangères

À l'issue de leur mobilité, les répondant.e.s ont répondu, à 84 % d'entre eux.elles, qu'ils estimaient avoir amélioré leurs compétences linguistiques au cours de leur mobilité. Cette proportion s'élève à 91 % quelques mois plus tard, lorsqu'ils évaluent à nouveau la progression de leurs compétences transversales dans l'enquête Apprenant.e (voir tableau 1).

À ce premier indicateur, très positif, s'ajoutent des éléments de précisions sur l'usage post-mobilité de la langue étrangère utilisée pendant la mobilité : le taux de répondant.e.s déclarant avoir recours à

cette langue dans un cadre non professionnel et celui de répondant.e.s utilisant une ou plusieurs langues étrangères dans leur environnement professionnel.

Les indicateurs de fréquence conçus pour les champs de réponse diffèrent d'un contexte à l'autre, ce qui ne rend pas la comparaison possible. On observe que, dans un cadre non professionnel, les répondant.e.s indiquent très largement avoir encore recours à la langue utilisée au cours de leur mobilité, plusieurs mois après celle-ci :



52 %

des apprenant.e.s de l'enseignement et de la formation professionnels disent l'utiliser une à plusieurs fois par mois, et un quart une fois par semaine ou davantage ;



73 %

des apprenant.e.s de l'enseignement supérieur ont recours à cette langue une à plusieurs fois par mois, 42 % une fois par semaine ou plus ;

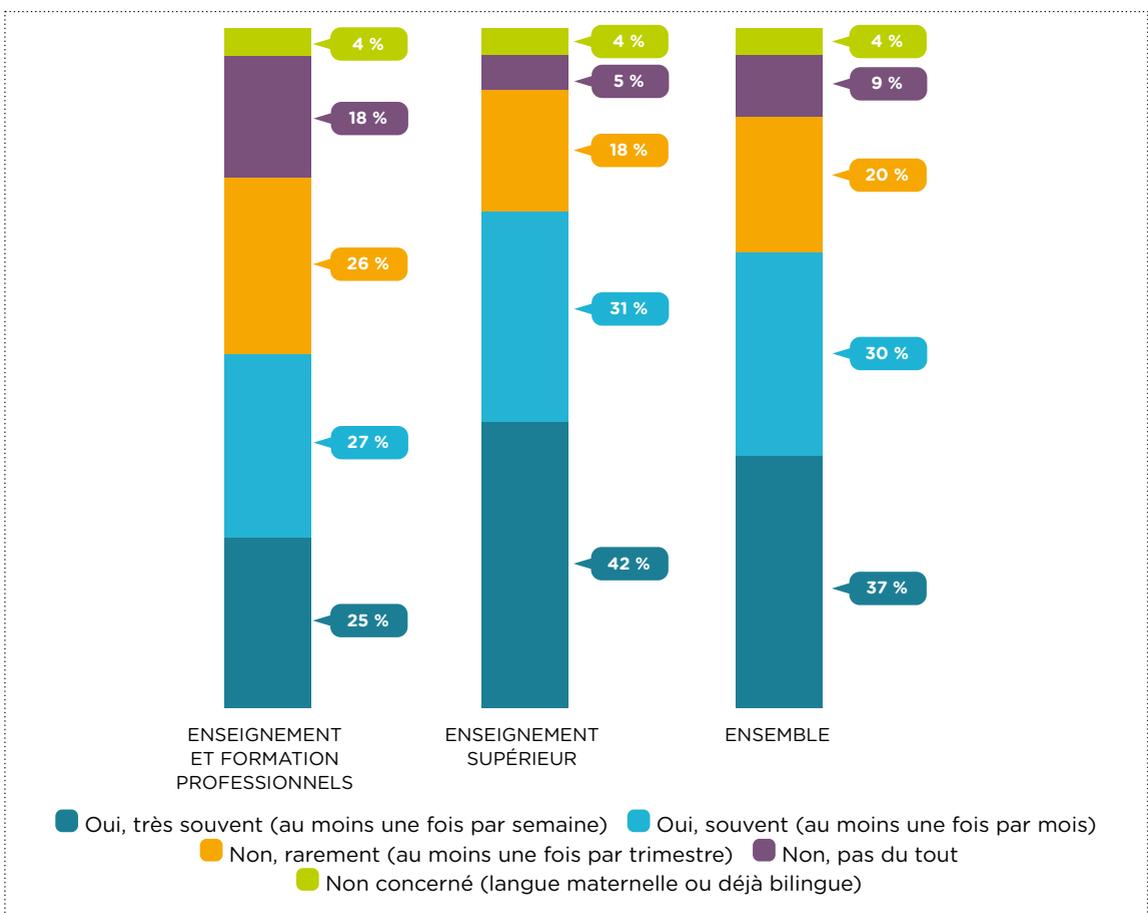
En moyenne pour les deux secteurs éducatifs,



9 %

des répondant.e.s déclarent ne plus pratiquer du tout cette langue.

Graphique 2 :
Part d'apprenant.e.s continuant à parler, dans un cadre non professionnel, la langue étrangère utilisée au cours de la mobilité



Source : Enquête Apprenant.e 2020, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation – données redressées.

Cet usage de la langue étrangère de la mobilité dans un cadre non professionnel n'est pas homogène d'un domaine de formation à l'autre. Parmi les répondant.e.s à l'enquête Apprenant.e 2020, ce sont ceux.celles qui étaient inscrit.e.s en « sciences sociales, journalisme et information »,

« arts et sciences humaines » ainsi que « sciences naturelles, mathématiques et statistiques » qui déclarent le plus fréquemment avoir encore l'usage de la langue étrangère de leur mobilité en contexte non professionnel (pour au moins 2 répondant.e.s sur trois).

Tableau 5 :

• Part d'apprenant.e.s continuant à parler, dans un cadre non professionnel, la langue étrangère de leur mobilité, par domaine de formation

DOMAINE DE FORMATION	PART
Sciences sociales, journalisme et information	74%
Arts et sciences humaines	70%
Sciences naturelles, mathématiques et statistiques	68%
Commerce, administration et droit	63%
Services	54%
Éducation	51%
Ingénierie, industries de transformation et construction	49%
Technologies de l'information et de la communication	47%
Agriculture, sylviculture, halieutique et sciences vétérinaires	34%
Santé et protection sociale	27%

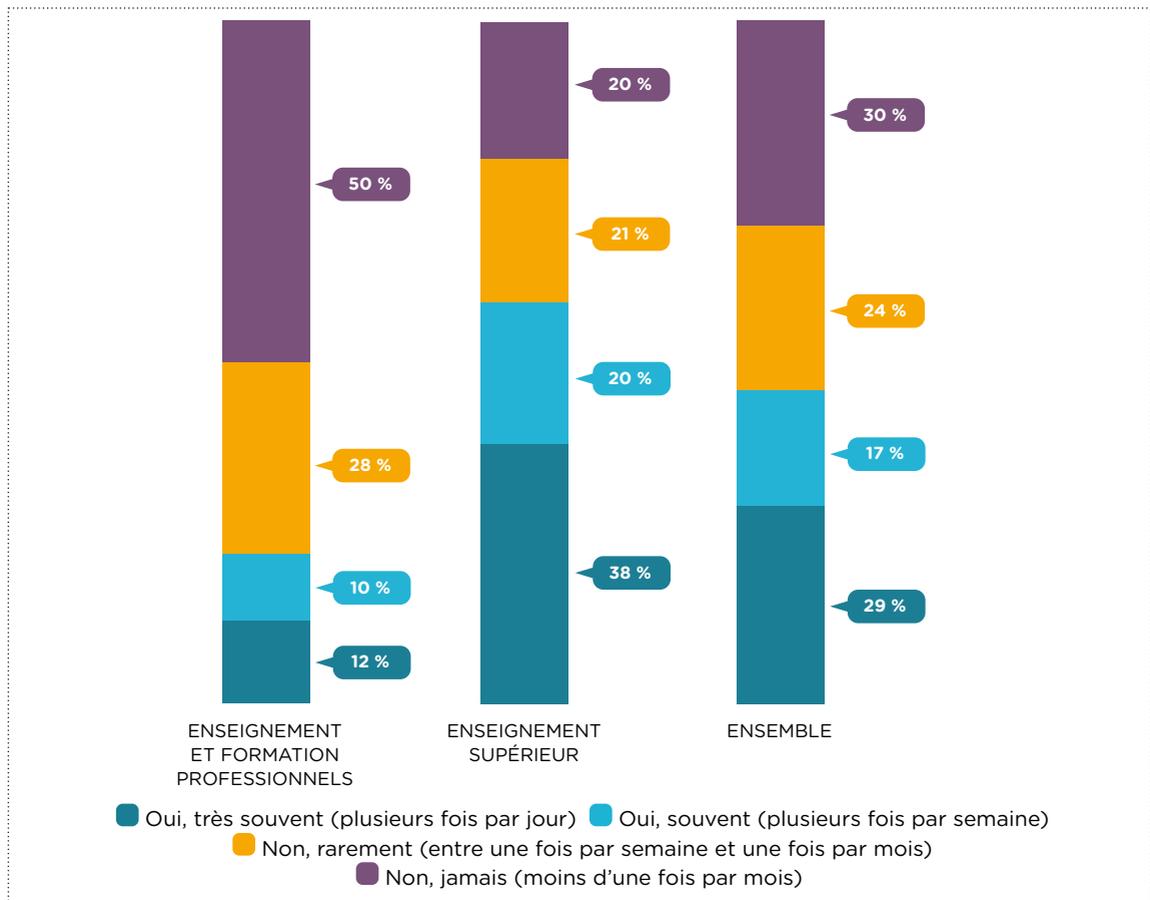
Source : Enquête Apprenant.e 2020, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation – données redressées

Dans un cadre professionnel, 46 % des répondant.e.s en emploi à la date de l'enquête indiquent utiliser une langue étrangère plusieurs fois par semaine (17 %) à plusieurs fois par jour (29 %). 24 % pratiquent tout de même une langue étrangère une fois par semaine à une fois par mois.

Parmi les répondant.e.s issu.e.s de l'enseignement supérieur, l'usage d'une langue étrangère est plus

marqué, probablement en raison d'un séjour de mobilité plus long : 58 % disent se servir d'une langue étrangère plusieurs fois par semaine (20 %) ou même plusieurs fois par jour (38 %). 20 % des répondant.e.s ayant réalisé une mobilité étudiante n'utiliseraient que très rarement une langue étrangère (moins d'une fois par mois), pourcentage qui s'élève à 50 % pour les répondant.e.s issu.e.s de l'enseignement et de la formation professionnels.

Graphique 3 :
Part d'apprenant.e.s utilisant une langue étrangère à l'oral et/ou à l'écrit (expression et/ou compréhension) dans leur emploi



Source : Enquête Apprenant.e 2020, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation - données redressées.

Dans l'enseignement supérieur, les étudiant.e.s en emploi qui ont suivi une formation en commerce, en sciences sociales et en humanités sont les plus nombreux.euses proportionnellement à déclarer utiliser une langue étrangère en situation professionnelle (plus des deux tiers d'entre

eux.elles). Dans le secteur de l'enseignement et de la formation professionnels, ce sont les apprenant.e.s qui ont une formation en commerce (hôtellerie et restauration notamment) qui se servent davantage de la langue étrangère utilisée en mobilité (plus de 34 %).

{1.3}

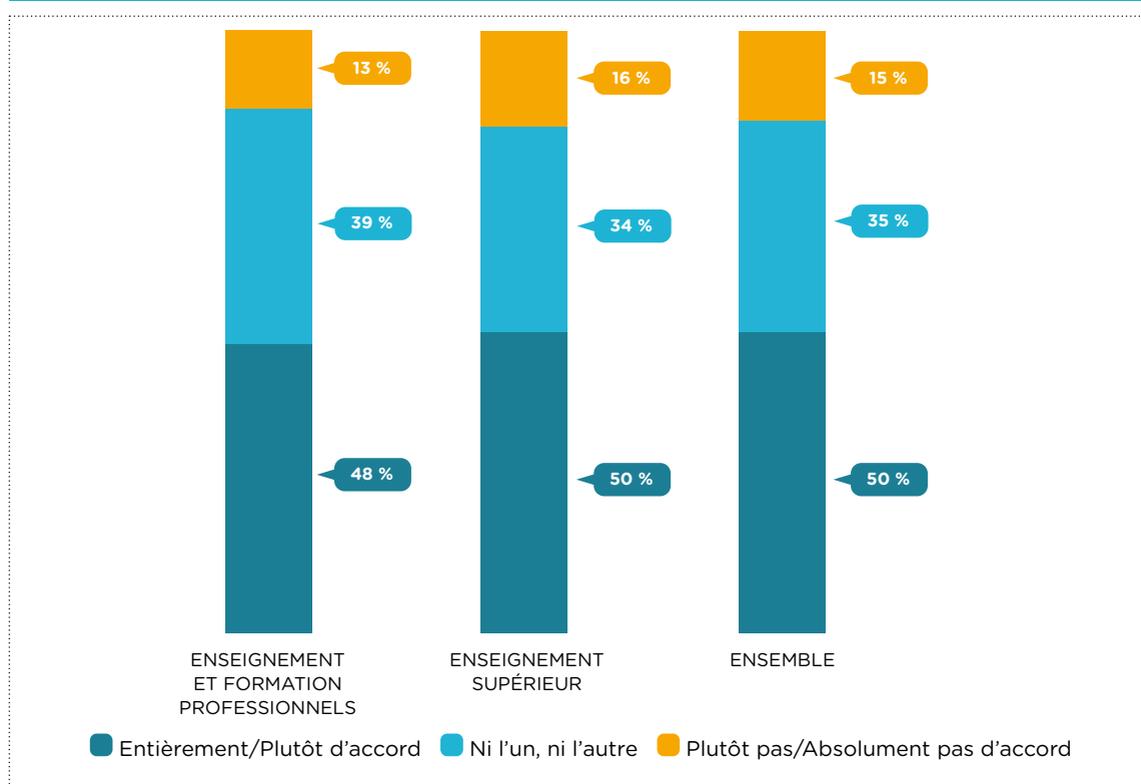
Implication citoyenne et sentiment de citoyenneté européenne

Deux indicateurs portent sur la citoyenneté : le taux d'apprenant.e.s exprimant l'intention de participer plus activement à la vie politique et sociale, et le taux d'apprenant.e.s déclarant se sentir davantage citoyen.ne.s européen.ne.s. Chacun de ces deux indicateurs n'apparaît que dans un des deux

questionnaires, ce qui ne rend pas la comparaison possible pour cette promotion.

La moitié des apprenant.e.s déclarent à leur retour de mobilité qu'ils.elles ont l'intention de s'impliquer plus activement dans la vie politique et sociale de leur communauté, et ce, quel que soit le secteur éducatif.

Graphique 4 :
Part des apprenant.e.s déclarant avoir l'intention de participer plus activement à la vie politique et sociale de leur communauté



Source : Rapports Participant.e 2018 et 2019, Mobility Tool, Commission européenne.

Lors de l'enquête Apprenant.e, soit plusieurs mois après leur retour de mobilité, plus de 75 % des apprenant.e.s déclarent se sentir davantage européen.ne.s qu'avant leur mobilité. On observe que ce chiffre est bien supérieur à celui obtenu

immédiatement au retour de la mobilité (57 % pour les deux secteurs éducatifs), sans qu'il soit réellement possible d'avancer d'hypothèse d'interprétation sans données complémentaires.

Tableau 6 :

• Part des apprenant.e.s déclarant se sentir davantage citoyen.ne.s européen.ne.s suite à leur mobilité

	ENTIÈREMENT / PLUTÔT D'ACCORD	NI L'UN, NI L'AUTRE	PLUTÔT PAS / ABSOLUMENT PAS D'ACCORD
Secteur enseignement et formation professionnels	72 %	26 %	2 %
Secteur enseignement supérieur	78 %	21 %	2 %
Ensemble	76 %	22 %	2 %

Source : Enquête Apprenant.e 2020, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation - données redressées.

{2}

Les apports de la mobilité Erasmus+ pour les personnels

Les enseignant.e.s, formateur.rice.s ou administratifs des différents secteurs éducatifs (scolaire, enseignement et formation professionnels, enseignement supérieur et éducation des adultes) sont des acteur.rice.s du développement des mobilités et des effets systémiques de celles-ci.

Le programme Erasmus+ contribue, au travers des mobilités de formation, d'enseignement et d'observation en situation professionnelle, au perfectionnement de compétences et à l'évolution

des pratiques professionnelles, dans une logique d'amélioration de la qualité de l'enseignement, de développement professionnel et de liens renforcés avec le marché du travail.

Les indicateurs sélectionnés pour analyser l'impact des mobilités des personnels portent sur le renforcement ou le développement de coopérations, l'évolution des pratiques professionnelles et la valorisation de la mobilité.

{2.1}

Développement des coopérations

En complémentarité avec le rapport Participant.e, trois indicateurs de développement des coopérations ont été identifiés, à savoir le taux de personnels ayant déclaré :

avoir renforcé ou élargi leur réseau personnel, et/ou développé de nouveaux contacts



avoir développé une coopération avec des acteurs économiques, notamment professionnels



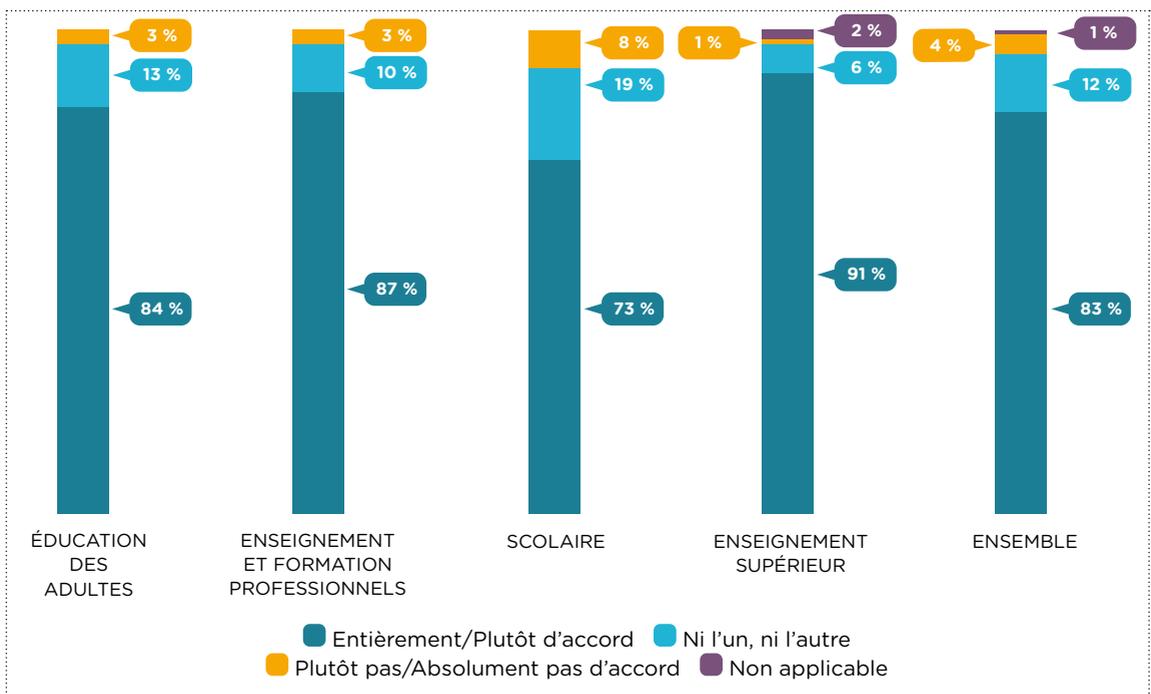
estimer que leur mobilité allait contribuer à l'internationalisation de leur établissement d'envoi



83 % des personnels partis en mobilité déclarent avoir renforcé ou étendu leur réseau professionnel, et/ou développé de nouveaux contacts. Les personnels intervenant dans le secteur de l'enseignement supérieur sont proportionnellement

plus nombreux à considérer avoir élargi leur réseau, toutefois les secteurs de l'éducation pour adultes ainsi que de l'enseignement et de la formation professionnels sont également au-dessus de la moyenne tous secteurs confondus.

Graphique 5 :
Part des personnels déclarant avoir renforcé ou étendu leur réseau professionnel et/ou développé de nouveaux contacts



Source : Rapports Participant.e 2018 et 2019, Mobility Tool, Commission européenne.

Le type de mobilité (enseignement, formation ou stage d'observation) influe sur cet indicateur, même si la tendance générale est identique. Les personnels partis en mobilité d'enseignement sont

plus largement d'accord (entièrement ou plutôt d'accord) avec la proposition selon laquelle leur mobilité aurait permis le renforcement ou le développement de leur réseau professionnel (92 %).

Tableau 7 :
Part des personnels déclarant avoir renforcé ou étendu leur réseau professionnel et/ou développé de nouveaux contacts

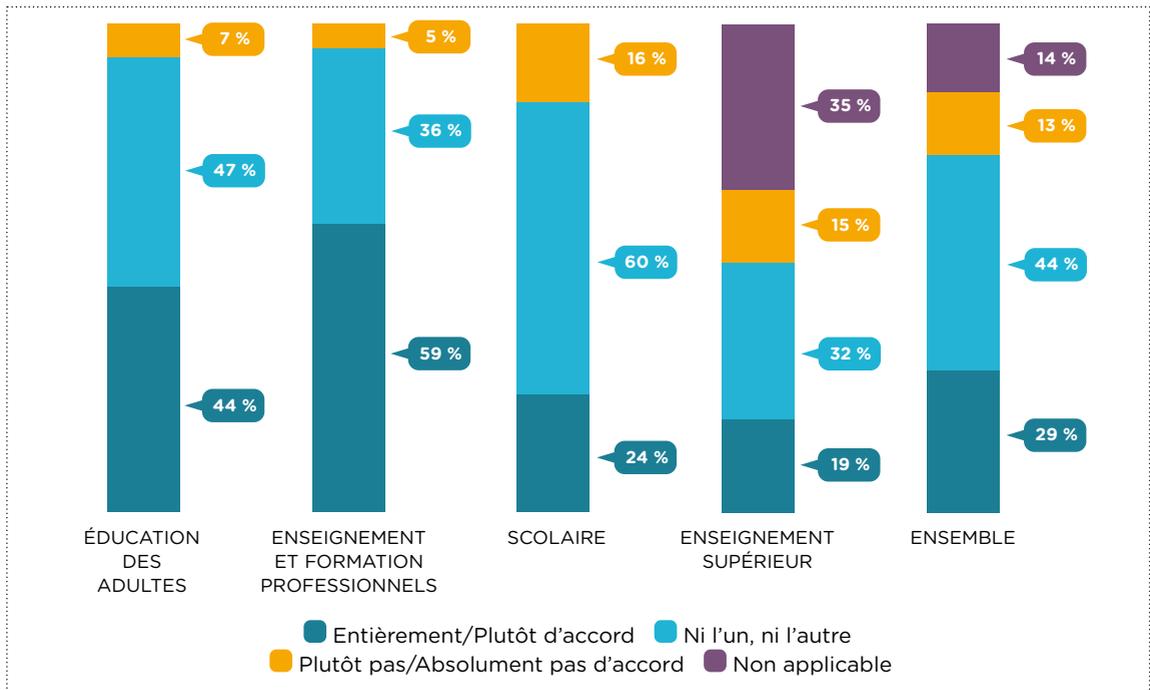
	ENSEIGNEMENT	FORMATION	OBSERVATION EN SITUATION DE TRAVAIL	ENSEMBLE
Entièrement / Plutôt d'accord	92 %	78 %	88 %	83 %
Ni l'un, ni l'autre	5 %	15 %	9 %	12 %
Plutôt pas / Absolument pas d'accord	1 %	6 %	3 %	4 %
Non applicable	2 %	1 %	0 %	1 %

Source : Rapport Participant.e 2018 et 2019, Mobility Tool, Commission européenne.

29 % des personnels déclarent être «entièrement d'accord» ou «plutôt d'accord» avec l'affirmation selon laquelle ils auraient mis en place une coopération avec les acteurs du marché du travail. Cependant des disparités importantes entre secteurs éducatifs sont à prendre en considération. Les personnels de l'enseignement et de la formation

professionnels sont près de 60 % à déclarer avoir noué une coopération avec les acteurs du marché du travail au cours de leur mobilité, et la tendance est similaire pour les personnels de l'éducation des adultes (46 %). À l'opposé, pour les personnels de l'enseignement supérieur, ce chiffre ne s'élève qu'à 19 %, et à 24 % pour le secteur scolaire.

Graphique 6 :
Part des personnels déclarant avoir construit une coopération avec des acteurs du marché du travail, par secteur éducatif



Source : Rapports Participant.e 2018 et 2019, Mobility Tool, Commission européenne.

20 % des personnels partis en mobilité d'enseignement indiquent avoir construit une coopération avec des acteurs du marché du travail, 31 % pour ceux en mobilité de formation ainsi que pour ceux partis en stage d'observation. Le type de mobilité (enseignement, formation et observation

en situation de travail) influe sur la capacité des personnels à construire ce type de coopération : les mobilités de formation et d'observation en situation de travail y étant naturellement plus propices.

Tableau 8 :
Part des personnels déclarant avoir construit une coopération avec des acteurs du marché du travail par type de mobilité

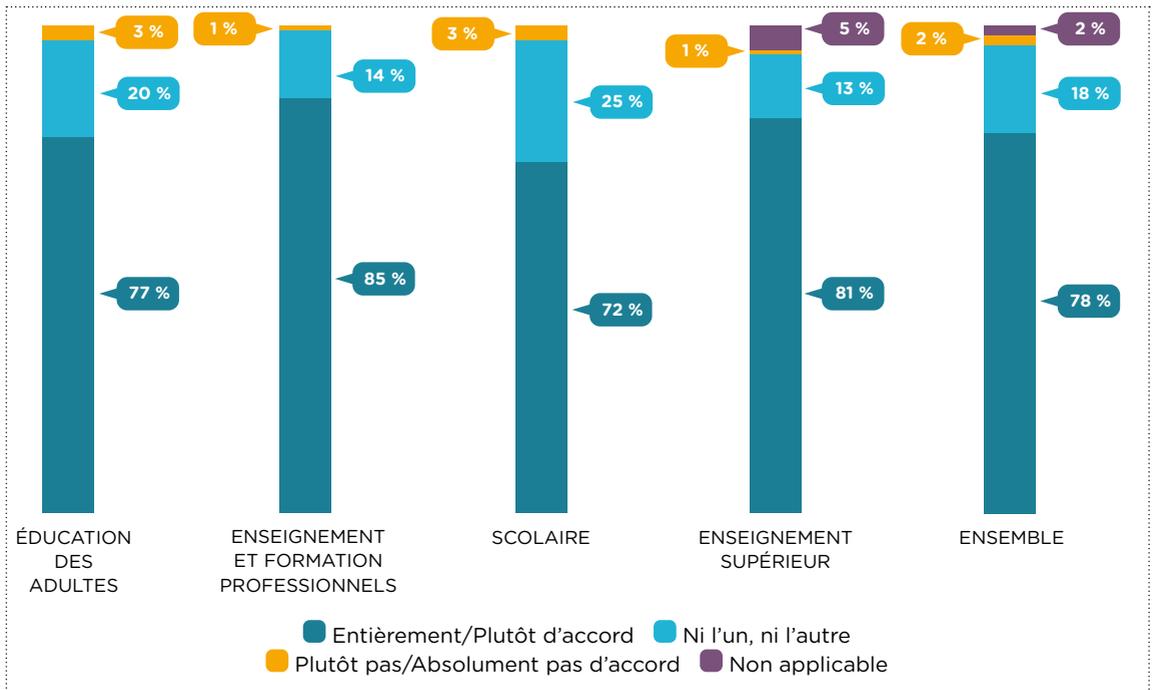
	ENSEIGNEMENT	FORMATION	OBSERVATION EN SITUATION DE TRAVAIL	ENSEMBLE
Entièrement / Plutôt d'accord	20 %	31 %	31 %	29 %
Ni l'un, ni l'autre	33 %	45 %	56 %	44 %
Plutôt pas / Absolument pas d'accord	16 %	12 %	13 %	13 %
Non applicable	31 %	12 %	0 %	14 %

Source : Rapport Participant.e 2018 et 2019, Mobility Tool, Commission européenne.

Enfin, dans des proportions équivalentes pour chaque secteur, un peu moins de huit personnels sur dix partis en mobilité Erasmus+ considèrent que leur mobilité contribuera à l'internationalisation de leur établissement.

Une part des réponses des personnels de l'enseignement supérieur se sont portées sur l'item « non applicable » (5%). Cela pourrait illustrer une politique d'internationalisation déjà en place dans leur établissement, bien qu'il soit impossible de l'affirmer sans données complémentaires.

Graphique 7 :
Part des personnels déclarant que leur mobilité va favoriser une internationalisation de leur établissement d'envoi



Source : Rapports Participant.e 2018 et 2019, Mobility Tool, Commission européenne.

{2.2}

Développement de compétences et de pratiques professionnelles

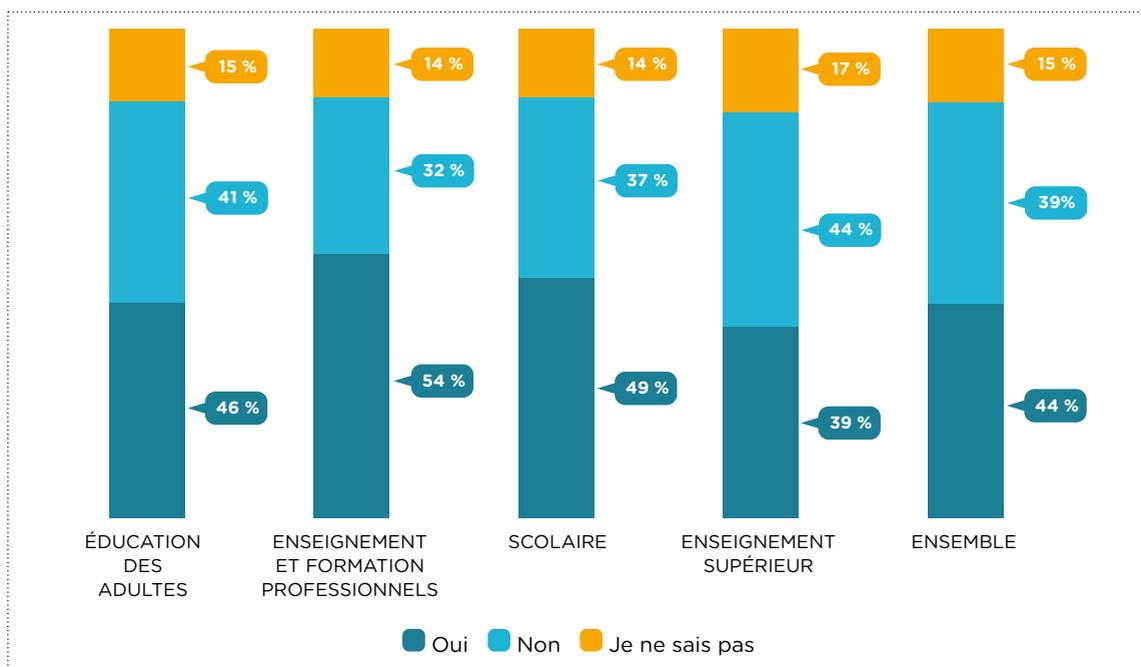
Trois indicateurs se rapportent au développement de compétences et de pratiques professionnelles, à savoir le taux de personnels déclarant, à l'issue de leur mobilité :



Près de la moitié des personnels considèrent travailler davantage en équipe qu'en amont de leur mobilité. Parmi les différents secteurs éducatifs, les professionnels du secteur scolaire et de l'enseignement et de la formation professionnels le déclarent dans une plus large mesure.

Le pourcentage de répondant.e.s ayant répondu positivement sur cet item est un peu plus faible pour les personnels de l'enseignement supérieur. Cette variation pourrait s'expliquer par des cultures et des missions professionnelles différentes.

Graphique 8 :
Part des personnels considérant travailler davantage en équipe qu'avant leur départ en mobilité

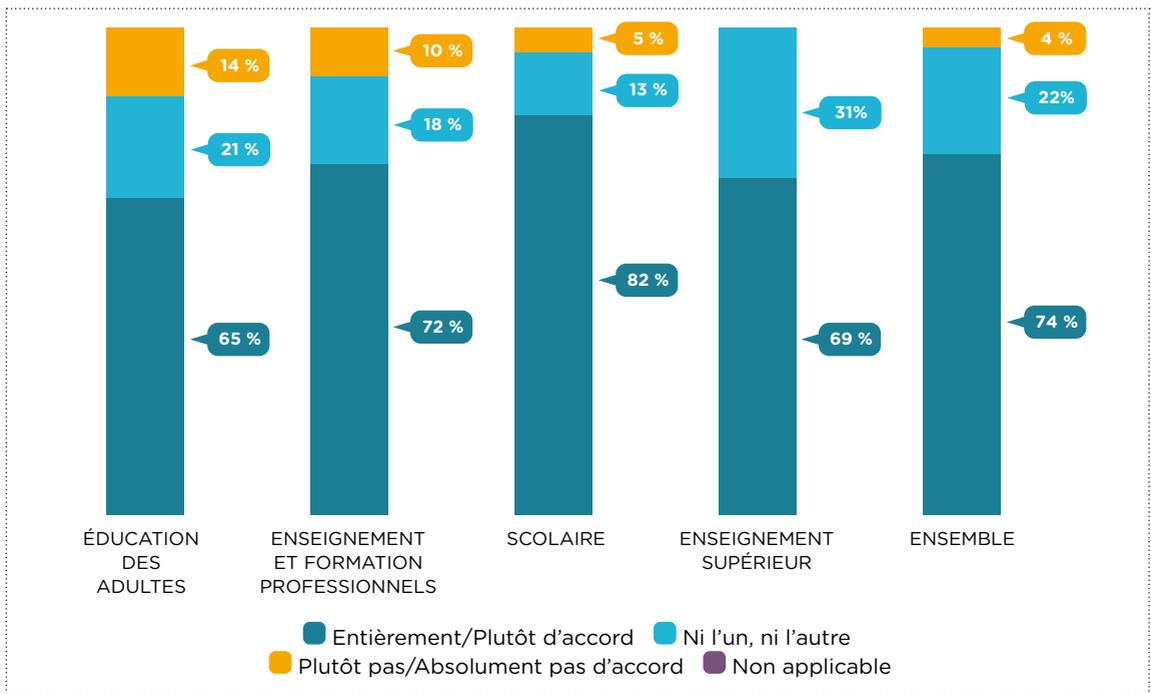


Source : Enquête Personnel 2020, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation - données redressées.

Comme les apprenant.e.s, les personnels déclarent largement avoir développé leurs compétences langagières grâce à la mobilité (74 % d'entre eux se disent « entièrement d'accord » ou « plutôt d'accord » avec cet item).

Seuls les personnels de l'enseignement scolaire indiquent cette progression langagière dans une proportion supérieure à la moyenne des différents secteurs éducatifs (82 %). À nouveau, cela pourrait être un indicateur de missions professionnelles différentes d'un secteur à l'autre.

Graphique 9 :
Part des personnels déclarant avoir amélioré leurs compétences en langue étrangère grâce à la mobilité Erasmus+, par secteur éducatif



Source : Rapports Participant.e 2018 et 2019, Mobility Tool, Commission européenne.

Par ailleurs, le type de mobilité réalisé paraît avoir un impact sur l'auto-évaluation de la progression des compétences langagières : 81 % des personnels partis en mobilité de formation, 67 % en stage

d'observation en situation de travail et 63 % en mobilité d'enseignement reviennent avec le sentiment de mieux maîtriser une langue étrangère.

Tableau 9 :
Part des personnels déclarant avoir amélioré leurs compétences en langue étrangère grâce à la mobilité Erasmus+, par type de mobilité

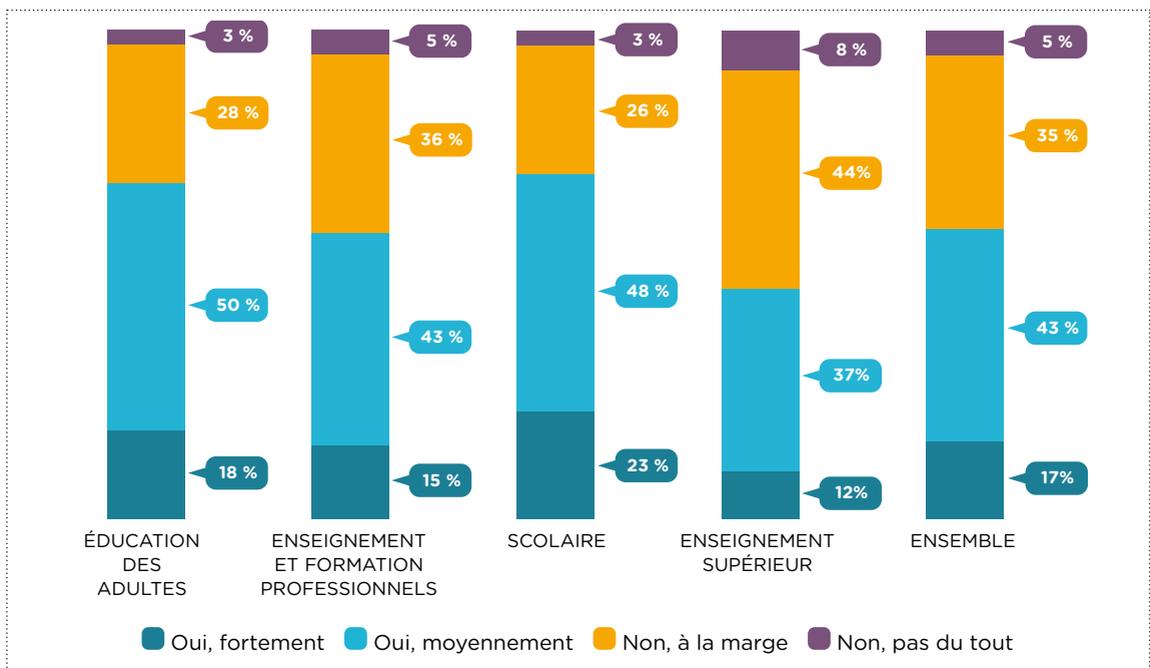
	ENSEIGNEMENT	FORMATION	OBSERVATION EN SITUATION DE TRAVAIL	ENSEMBLE
Entièrement / Plutôt d'accord	63 %	81 %	67 %	74 %
Plutôt pas / Absolument pas d'accord	1 %	3 %	12 %	4 %
Ni l'un, ni l'autre / Je parlais déjà couramment	37 %	16 %	21 %	22 %

Source : Rapports Participant.e 2018 et 2019, Mobility Tool, Commission européenne.

Lors de l'enquête diffusée plusieurs mois après leur retour de mobilité, 60 % des répondant.e.s considèrent qu'il.elle.s ont modifié, « fortement » (17 %) ou « moyennement » (43 %), leurs pratiques professionnelles. Tous secteurs éducatifs confondus,

seuls les personnels de l'enseignement supérieur déclarent majoritairement ne pas avoir modifié ces pratiques « du tout » (8 %), ou seulement « à la marge » (44 %).

Graphique 10 :
Part des personnels considérant avoir modifié leurs méthodes d'enseignement ou leurs pratiques professionnelles suite à leur mobilité Erasmus+, par secteur éducatif



Source : Enquête Personnel 2020, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation - données redressées.

Le type de mobilité effectuée semble également influencer les réponses apportées par les personnels. Ainsi, on observe que les répondant.e.s ayant effectué une mobilité d'enseignement perçoivent proportionnellement moins d'évolution de leurs

pratiques professionnelles (47 % pour une évolution moyenne à forte), tandis que deux tiers des répondant.e.s ayant effectué un des autres types de mobilité relèvent cette évolution.

Tableau 10 :

• Part des personnels considérant avoir modifié leurs méthodes d'enseignement ou leurs pratiques professionnelles suite à leur mobilité Erasmus+, par type de mobilité réalisée

	ENSEIGNEMENT	FORMATION	OBSERVATION EN SITUATION DE TRAVAIL	ENSEMBLE
Oui, fortement	12 %	18 %	18 %	16 %
Oui, moyennement	36 %	44 %	47 %	43 %
Non, à la marge	45 %	33 %	32 %	36 %
Non, pas du tout	8 %	5 %	3 %	5 %

Source : Rapports Participant.e 2018 et 2019, Mobility Tool, Commission européenne.

{2.3}

Valorisation et reconnaissance de la mobilité

La mobilité Erasmus+ des personnels des différents secteurs éducatifs est également interrogée au regard du taux de mutualisation de leur expérience au sein de l'établissement et de reconnaissance formelle ou informelle de cette mobilité.

Le taux de diffusion de l'expérience de mobilité au sein des établissements d'envoi est très élevé (96 %),

et ce, quel que soit le secteur éducatif. Le retour d'expérience et la mutualisation se déroulent très largement dans le cadre de réunions (82 % des répondant.e.s). 33 % déclarent avoir également mis en place des ateliers avec leurs collègues, une pratique de mutualisation qui paraît plus répandue parmi les personnels de l'enseignement scolaire (41 %) et ceux de l'éducation des adultes (46 %).

Tableau 11 :

• **Part des personnels déclarant avoir partagé leur expérience de mobilité avec leurs collègues et leur hiérarchie, par types de canaux de diffusion (plusieurs réponses possibles - total >100 %)**

	A PARTAGÉ SON EXPÉRIENCE	LORS DE RÉUNIONS	LORS D'ATELIERS	LORS DE CONFÉRENCES	LORS DE FORMATIONS	N'A PAS PARTAGÉ
Scolaire	98 %	83 %	41 %	12 %	14 %	2 %
EFP	97 %	80 %	34 %	12 %	20 %	3 %
Enseignement supérieur	93 %	81 %	25 %	12 %	14 %	7 %
Éducation des adultes	96 %	82 %	46 %	17 %	16 %	4 %
Ensemble	96 %	82 %	33 %	12 %	15 %	4 %

Source : Enquête Personnel 2020, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation - données redressées.

38 % des professionnels répondant ont partagé leur expérience cinq fois ou plus, 52 % entre deux

et quatre fois, et 10 % une seule fois.

Tableau 12 :

• **Nombre de mutualisations de l'expérience de mobilité**

	ENSEIGNEMENT	FORMATION	OBSERVATION EN SITUATION DE TRAVAIL	ENSEMBLE
5 fois et plus	31 %	40 %	37 %	38 %
de 2 à 4 fois	59 %	50 %	54 %	52 %
1 fois	11 %	10 %	9 %	10 %

Source : Enquête Personnel 2020, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation - données redressées.

60 % des personnels ayant répondu à l'enquête déclarent que leur institution a reconnu leur mobilité, mais que cette reconnaissance est principalement informelle (40 %). Les augmentations de salaire et l'obtention d'un nouveau poste sont quasi-inexistantes, la progression des responsabilités est rare. Le secteur de l'éducation des adultes apparaît comme celui où la reconnaissance de la mobilité par les établissements d'envoi est la plus répandue

(74 %), tandis que le secteur scolaire est celui qui la pratique le moins (53 %).

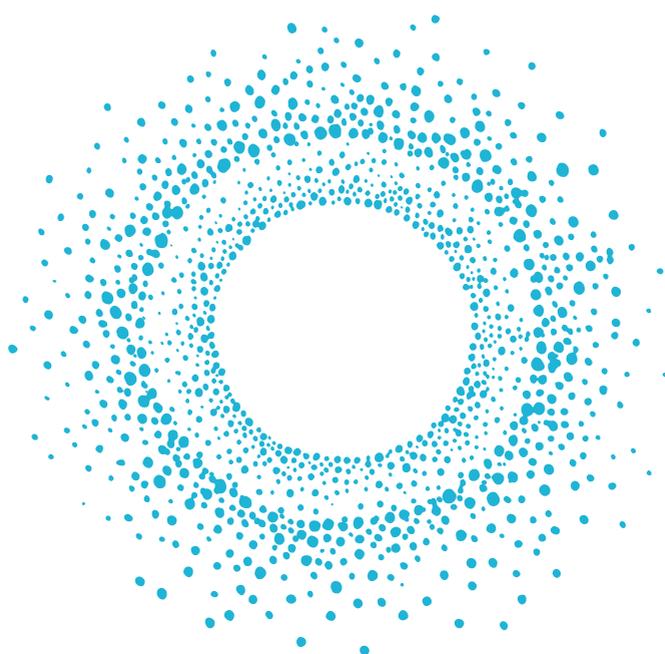
Il semble que la progression de la reconnaissance formelle des mobilités des personnels, en cohérence avec les pratiques de valorisation professionnelle des différents secteurs éducatifs, sera un enjeu pour la programmation 2021-2027, entre autres dans une logique d'attractivité de ces mobilités.

Tableau 13 :

• Part des personnels déclarant une reconnaissance de leur mobilité par l'institution d'envoi et type de reconnaissance (plusieurs réponses possibles - total >100 %)

	A obtenu une reconnaissance de la mobilité	Lors du plan de travail annuel	Lors de l'entretien annuel d'évaluation	Par une augmentation de salaire	Par une progression des responsabilités	Par un nouveau poste	Par une reconnaissance informelle	Pas de reconnaissance
Scolaire	53 %	7 %	10 %	0 %	5 %	1 %	40 %	47 %
EFP	66 %	18 %	16 %	0 %	8 %	1 %	42 %	34 %
Enseignement supérieur	61 %	12 %	20 %	0 %	5 %	0 %	38 %	39 %
Éducation des adultes	74 %	18 %	20 %	1 %	9 %	1 %	45 %	26 %
Ensemble	60 %	12 %	16 %	0 %	6 %	1 %	40 %	40 %

Source : Enquête Personnel 2020, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation - données redressées.



{3}

Les apports de la mobilité Erasmus+ pour les organismes

Les mobilités des apprenant.e.s et des personnels sont également le résultat de stratégies d'organismes d'envoi. Ces derniers développent des objectifs eux-mêmes déclinés en actions qui visent à améliorer les formations proposées, l'orientation, l'insertion professionnelle, les carrières des personnels.

Les mobilités des apprenant.e.s et des personnels concourent à ces objectifs, notamment en termes de renforcement de compétences et de partage de pratiques professionnelles. Elles participent aussi

aux stratégies d'ouverture et d'internationalisation des établissements, par la création de nouveaux liens inter-organismes et le développement de la coopération européenne et internationale.

L'évaluation d'impact des mobilités Erasmus+ sur les organismes se base, pour cette étude, sur les apports des mobilités des apprenant.e.s et personnels en termes de schéma de financement des mobilités et de développement des réseaux de coopération.

{3.1}

Financement Erasmus+

Le montant moyen du financement Erasmus+, et sa part moyenne dans le financement global des mobilités pour ces établissements, est l'un des indicateurs retenus pour analyser les impacts de la mobilité Erasmus+ sur les organismes d'envoi. Dans le cadre de cette étude, les données issues de l'enquête Organisme et du Dashboard ont été croisées afin d'aller vers une meilleure approximation (précédemment basée sur la seule déclaration des organismes).

En moyenne, Erasmus+ attribue 78 599 € à chaque organisme pour mettre en oeuvre des mobilités

européennes et internationales. Cet appui financier correspond à 75 % du budget global des établissements en matière de mobilité.

Ce taux est plus élevé pour les écoles, les collèges et les lycées, ainsi que pour les GIP et rectorats qui pilotent des consortiums d'établissements, c'est-à-dire les établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, pour lesquels les sources de financement autres qu'Erasmus+ sont moindres.

Tableau 14 :

• Part d'Erasmus+ dans le financement de la mobilité des organismes

NATURE DE L'ORGANISME	MONTANT MOYEN ERASMUS+ EN €	PART MOYENNE DANS LE FINANCEMENT	FRÉQUENCE DE L'ORGANISME DANS L'ATTRIBUTION DU FINANCEMENT
Écoles maternelle, primaires et collèges	21 035	94%	6 %
GIP, Rectorats (consortiums)	217 614	85 %	2 %
Lycées	25 346	78 %	42 %
Unversités	280 876	61 %	11 %
Centres de formation d'apprentis (dont CFA agricoles)	136 970	73 %	5 %
Écoles d'ingénieurs	87 008	60 %	10 %
Autres écoles post-bac non universitaires	59 232	64 %	22 %
Autre*	179 693	80 %	2 %
Ensemble	78 599	74 %	100 %

Source : Dashboard programmation 2014-2020, appels à projets 2016 et 2017, Commission européenne; Enquête Organisme 2020, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation - données redressées.

*Autre : Dont Pôle emploi et missions locales.

{3.2}

Dynamiques de réseaux

L'enquête à destination des organismes proposant des mobilités à leurs apprenant.e.s et personnels s'appuie notamment sur le développement des nouveaux réseaux, les liens avec le monde

de l'entreprise, l'émergence d'axes sous-tendant les coopérations européennes ou internationales et la formalisation d'une stratégie d'internationalisation.

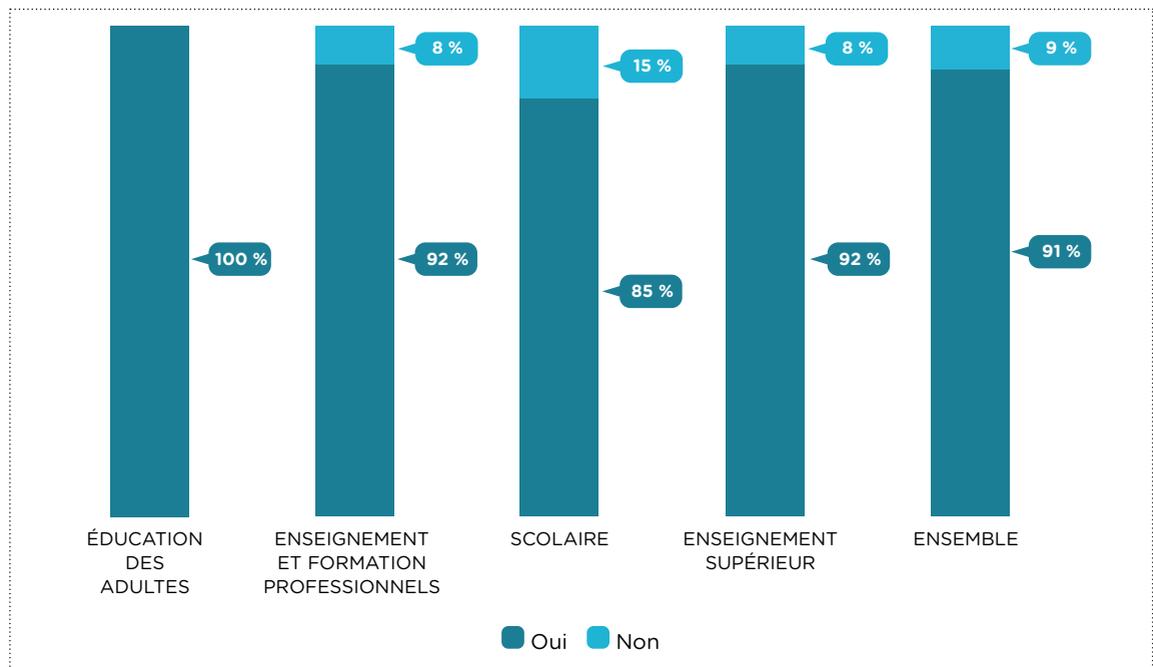


91 %

des organismes estiment que la mobilité du personnel a permis de créer de nouveaux contacts et/ou réseaux, un taux qui s'élève à 100 % pour les établissements du secteur de l'éducation des adultes et s'avère plus faible dans le secteur scolaire (85 %).

Graphique 11 :

Part des organismes déclarant que la mobilité des personnels a permis de créer de nouveaux contacts et/ou réseaux



Source : Enquête Organisme 2020, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation - données redressées.

Les mobilités des personnels et des apprenant.e.s permettent également, selon les organismes d'envoi, de développer des liens avec les acteurs économiques. Si l'on se base sur le nombre moyen d'organismes d'accueil déclarés par les établissements d'envoi, et le nombre moyen d'entreprises associées, les entreprises constituent 47 % des établissements d'accueil. Les disparités sont très marquées selon la nature des établissements d'envoi, et donc le type de formations proposées :

- les Maisons familiales rurales (MFR) et les centres de formation des apprenti.e.s (CFA) indiquent la part la plus élevée d'entreprises parmi leurs organismes d'accueil (93 %);
- pour les GIP et rectorats, 3 organismes d'accueil sur 4 sont des entreprises;

- environ deux organismes d'accueil sur 3 pour les écoles d'ingénieur.e.s (60 %) et les autres écoles de l'enseignement supérieur (56 %);
- pour les universités, les lycées, les collèges et les écoles maternelles et primaires, la part d'entreprises parmi les établissements d'accueil est proche d'un organisme sur 3.

Le nombre d'organismes d'accueil pour les mobilités des apprenant.e.s et des personnels varie également très nettement en fonction de la nature de l'organisme d'envoi. Si les universités ont indiqué en moyenne 128 organismes d'accueil, les établissements proposant un enseignement de la maternelle à la troisième n'en déclarent que 5 en moyenne (61 en moyenne tous organismes confondus).

Tableau 15 :

• Part d'entreprises accueillant de la mobilité sur l'ensemble des organismes d'accueil

NATURE DE L'ORGANISME D'ENVOI	NOMBRE MOYEN D'ORGANISMES D'ACCUEIL	NOMBRE MOYEN D'ENTREPRISES PARMI CES ORGANISMES	PART D'ENTREPRISES ACCUEILLANT DE LA MOBILITÉ
MFR (dont fédération MFR) / CFA	88	82	93 %
GIP-rectorats	60	45	75 %
Écoles d'ingénieur.e.s	76	46	60 %
Autres écoles de l'enseignement supérieur	57	32	56 %
Universités	128	49	38 %
Lycées	64	24	37 %
Écoles maternelles, primaires et collèges	5	2	32 %
Autres organismes	37	1	3 %
Ensemble	61	29	47 %

Source : Enquête Organisme 2020, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation - données redressées.

Cette coopération avec d'autres organismes ne conduit pas pour autant nécessairement les établissements d'envoi à une formalisation écrite de leur stratégie à l'international (hors charte) : cette formalisation au cours des années de financement Erasmus+ est mentionnée par 49 % d'entre eux. Des différences sectorielles relativement importantes apparaissent. Dans l'enseignement supérieur et l'éducation des adultes, une majorité d'établissements a formalisé sa stratégie alors que, dans le secteur scolaire, seul un peu plus d'un tiers l'a fait.

Ces stratégies d'ouverture à l'international ciblent principalement les partenariats à développer (92 %) ou à consolider (91 %), généralement autour de thématiques spécifiques communes (84 %). Les établissements relevant de l'enseignement supérieur se démarquent par des axes stratégiques privilégiant également des zones géographiques en particulier (77 %).

Tableau 16 :

• **Part des organismes déclarant avoir formalisé par écrit leur stratégie à l'international (hors charte) au cours des années pour lesquelles ils ont bénéficié d'un financement Erasmus+ et cibles de ces documents (plusieurs réponses possibles - total >100 %)**

	OUI, CE DOCUMENT CIBLE :						N'a pas formalisé de stratégie internationale	Je ne sais pas
	A formalisé une stratégie	Des zones géographiques	Des publics prioritaires (défavorisés/en situation de handicap)	Des thématiques spécifiques	Des partenariats à consolider	Des partenariats à développer		
Scolaire	34 %	46 %	60 %	90 %	87 %	92 %	53 %	13 %
EFP	45 %	51 %	62 %	89 %	87 %	85 %	42 %	13 %
Enseignement supérieur	56 %	77 %	49 %	79 %	91 %	90 %	29 %	14 %
Éducation des adultes	60 %	27 %	73 %	80 %	100 %	100 %	40 %	0 %
Ensemble	49 %	50 %	61 %	84 %	91 %	92 %	41 %	10 %

Source : Enquête Organisme 2020, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation - données redressées.

Tableaux et graphiques (par ordre d'apparition)

Effectifs concernés par l'étude, ayant accepté d'être recontactés et taux de répondant.e.s par public.....	6
Différence de caractéristiques des apprenant.e.s parti.e.s en mobilité Erasmus+ entre la population mère et l'échantillon de répondant.e.s.....	8
Différence de caractéristiques des personnels partis en mobilité Erasmus+ entre la population mère et l'échantillon de répondant.e.s.....	8
Tableau 1 : Évolution de la part des apprenant.e.s parti.e.s en mobilité Erasmus+ en 2018-2019 (EFP et enseignement supérieur) déclarant une amélioration de leurs compétences.....	10
Tableau 2 : Amélioration perçue en termes de compétences numériques détaillées, plusieurs mois après la mobilité.....	11
Tableau 3 : Score de l'indicateur d'amélioration des compétences des apprenant.e.s parti.e.s en mobilité en 2018-2019 par secteur éducatif.....	11
Graphique 1 : Part des apprenant.e.s déclarant avoir acquis de nouvelles connaissances et compétences techniques lors de leur mobilité.....	12
Tableau 4 : Délai d'accès à un premier emploi ou de retour à l'emploi pour les apprenant.e.s qui ont travaillé depuis leur mobilité Erasmus+ et qui ont déclaré avoir recherché un emploi.....	13
Graphique 2 : Part d'apprenant.e.s continuant à parler, dans un cadre non professionnel, la langue étrangère utilisée au cours de la mobilité.....	15
Tableau 5 : Part d'apprenant.e.s continuant à parler, dans un cadre non professionnel, la langue étrangère de leur mobilité, par domaine de formation.....	15
Graphique 3 : Part d'apprenant.e.s utilisant une langue étrangère à l'oral et/ou à l'écrit (expression et/ou compréhension) dans leur emploi.....	16
Graphique 4 : Part des apprenant.e.s déclarant avoir l'intention de participer plus activement à la vie politique et sociale de leur communauté.....	17
Tableau 6 : Part des apprenant.e.s déclarant se sentir davantage citoyen.ne.s européen.ne.s suite à leur mobilité.....	17
Graphique 5 : Part des personnels déclarant avoir renforcé ou étendu leur réseau professionnel et/ou développé de nouveaux contacts.....	19
Tableau 7 : Part des personnels déclarant avoir renforcé ou étendu leur réseau professionnel et/ou développé de nouveaux contacts.....	19
Graphique 6 : Part des personnels déclarant avoir construit une coopération avec des acteurs du marché du travail, par secteur éducatif.....	20
Tableau 8 : Part des personnels déclarant avoir construit une coopération avec des acteurs du marché du travail par type de mobilité.....	20
Graphique 7 : Part des personnels déclarant que leur mobilité va favoriser une internationalisation de leur établissement d'envoi.....	21
Graphique 8 : Part des personnels considérant travailler davantage en équipe qu'avant leur départ en mobilité.....	22
Graphique 9 : Part des personnels déclarant avoir amélioré leurs compétences en langue étrangère grâce à la mobilité Erasmus+, par secteur éducatif.....	23
Tableau 9 : Part des personnels déclarant avoir amélioré leurs compétences en langue étrangère grâce à la mobilité Erasmus+, par type de mobilité.....	23
Graphique 10 : Part des personnels considérant avoir modifié leurs méthodes d'enseignement ou leurs pratiques professionnelles suite à leur mobilité Erasmus+, par secteur éducatif.....	24
Tableau 10 : Part des personnels considérant avoir modifié leurs méthodes d'enseignement ou leurs pratiques professionnelles suite à leur mobilité Erasmus+, par type de mobilité réalisée.....	24
Tableau 11 : Part des personnels déclarant avoir partagé leur expérience de mobilité avec leurs collègues et leur hiérarchie, par types de canaux de diffusion (plusieurs réponses possibles - total >100 %).....	25
Tableau 12 : Nombre de mutualisations de l'expérience de mobilité.....	25
Tableau 13 : Part des personnels déclarant une reconnaissance de leur mobilité par l'institution d'envoi et type de reconnaissance (plusieurs réponses possibles - total >100 %).....	26
Tableau 14 : Part d'Erasmus+ dans le financement de la mobilité des organismes.....	27
Graphique 11 : Part des organismes déclarant que la mobilité des personnels a permis de créer de nouveaux contacts et/ou réseaux.....	28
Tableau 15 : Part d'entreprises accueillant de la mobilité sur l'ensemble des organismes d'accueil.....	29
Tableau 16 : Part des organismes déclarant avoir formalisé par écrit leur stratégie à l'international (hors charte) au cours des années pour lesquelles ils ont bénéficié d'un financement Erasmus+ et cibles de ces documents (plusieurs réponses possibles - total >100 %).....	30

QUI SOMMES-NOUS ?

L'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation assure, pour la France, la promotion et la gestion du programme Erasmus+ et de ses dispositifs pour les volets « éducation et formation ».

L'Agence participe activement à la réflexion sur l'évolution du programme Erasmus+ ainsi que sur les enjeux sectoriels, nationaux et internationaux dans le domaine de l'éducation, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle.

L'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation est un Groupement d'intérêt public (GIP) placé sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère du Travail. Elle est située à Bordeaux et emploie 150 personnes.

Erasmus+ est le programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport lancé en 2014 et renouvelé en 2021. Il se décline en trois actions : la mobilité des individus, la coopération des acteurs et le soutien aux réformes politiques.

Le programme Erasmus+ est le premier instrument financier au service de la démocratisation de la mobilité avec une attention particulière pour les publics les plus en difficulté.

Sont également inscrites au cœur du programme les transitions numérique et écologique.

agence.erasmusplus.fr

©Agence Erasmus+ France / Education & Formation

Directeur de la publication : Sébastien Thierry

Septembre 2022

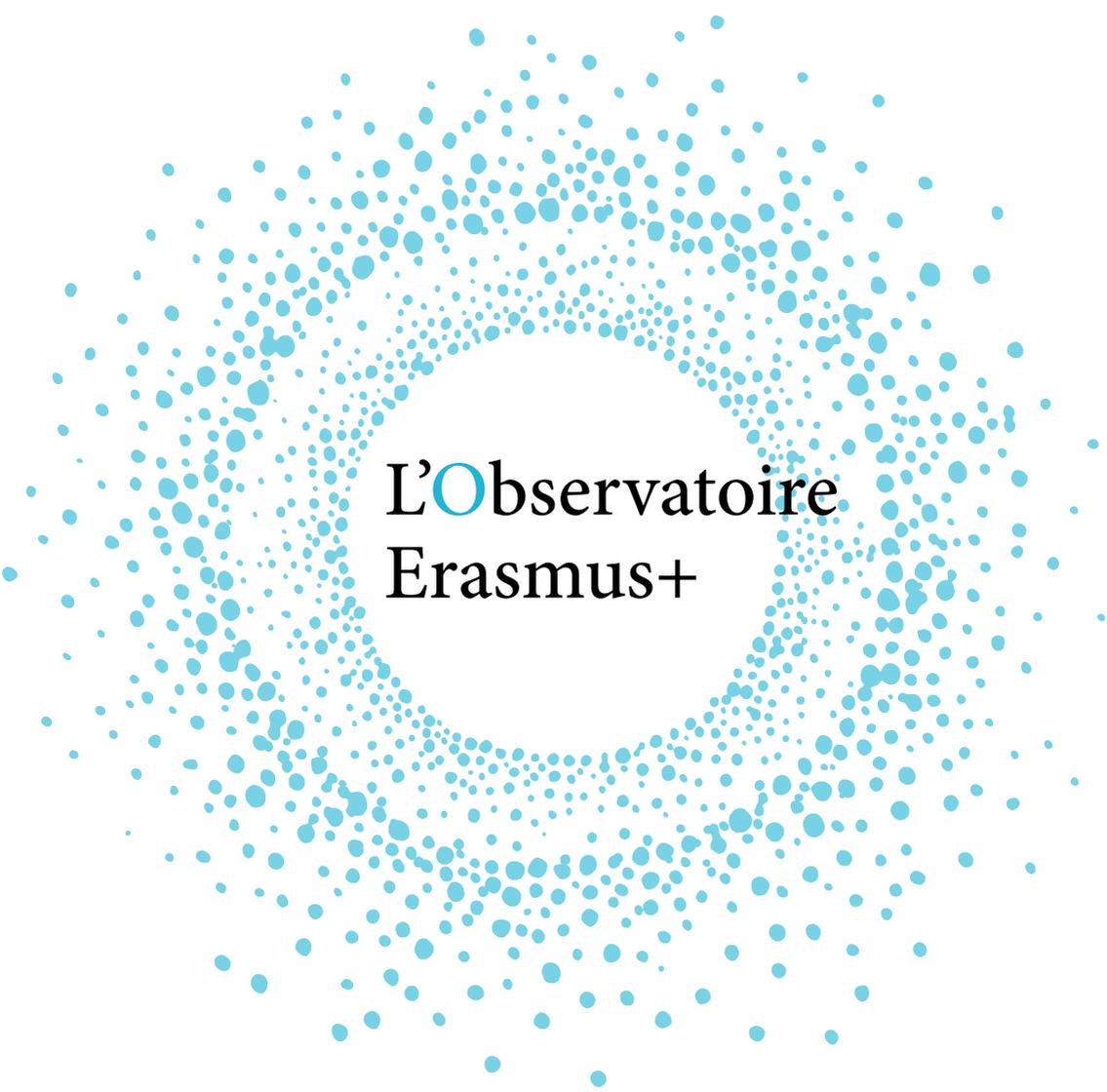
ISSN : 2554-0165

Imprimeur : Korus Imprimerie



Réalisé avec le soutien financier de la Commission européenne.
Le contenu de cette publication et l'usage qui pourrait en être fait n'engagent pas la responsabilité de la Commission européenne.

WAT - wearetogether.fr



L'Observatoire Erasmus+

